

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 2 (1974)

DOI: 10.11588/fr.1974.0.46659

---

#### Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JEAN VIDALENC

LA MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE EN FRANCE  
ET LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE  
(1901-1926)

La présence de travailleurs étrangers est une vieille tradition sur les chantiers, ou dans les manufactures françaises, et pourrait même rappeler que les régiments étrangers font également partie de la coutume la plus traditionnelle dans l'armée royale, impériale ou républicaine.

Dès le temps de la Renaissance on trouvait à côté de la garde écossaise et du régiment de Piémont des civils comme Léonard de Vinci, ou comme l'astrologue Ruggieri, pour ne rien dire des spécialistes qui introduisaient l'industrie de la faïence dans la région de Nevers. Le XVII<sup>ème</sup> siècle vit s'amplifier l'appel aux étrangers, qu'il s'agit des nombreux régiments étrangers, surtout irlandais, ou des spécialistes de la métallurgie venus de Stolberg jusqu'au cœur de la Normandie aux forges de Conches ou des drapiers flamands appelés par Colbert à Abbeville. Le règne de Louis XV devait voir augmenter encore le nombre des étrangers venus travailler en France, mais pour de longues années l'importance de l'élément britannique devait s'affirmer avec l'influence croissante des nouvelles méthodes industrielles pour lesquelles l'Angleterre conserva jusqu'à la première guerre mondiale une supériorité incontestée dans presque tous les domaines. L'exemple le plus spectaculaire est probablement celui de John Holker qui devait établir de la Normandie au Languedoc tout un réseau de manufactures assez florissantes pour lui avoir valu le titre prestigieux d'inspecteur général des manufactures à l'instar de l'étranger.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire n'interrompirent pas ce courant; tout au plus les rectifications de frontières avant ou après 1814 rendent elles plus difficile de définir exactement ce qu'était alors un étranger, mais on peut observer que le fournisseur de harnais de Napoléon ne cessa pas son activité en dépit des guerres, et ce fut presque à la veille de la chute de l'empire que le corroyeur Plummer abandonna la nationalité britannique, qui ne l'avait jamais empêché de voir grossir ses ateliers. La situation était évidemment moins claire pour les innombrables travailleurs nés dans un pays, devenus français par suite de quelque traité, puis ayant perdu cette qualité à la suite du changement d'attribution de leur pays natal. La situation est encore plus complexe pour les soldats des

diverses armées d'occupation qui jugèrent préférables de demeurer en France au lieu de regagner quelque garnison danoise ou russe pour ne rien dire des partisans des dynasties napoléoniennes qui avaient préféré revenir dans les frontières françaises plutôt que d'encourir la vengeance des souverains restaurés, comme le firent tant *d'afrancesados*. Ces Espagnols devaient être imités en outre au hasard des remous, par de nombreux émigrés, plus ou moins politiques, en difficulté avec les autorités de leur pays d'origine. A la masse des travailleurs manuels s'ajoutaient de temps à autre des représentants des professions intellectuelles, par exemple des officiers polonais émigrés en 1831 se retrouvèrent intégrés dans le service des ponts et chaussées qui manquait de personnel ayant une connaissance suffisante de la géométrie pour les levers de plans et le tracé des nouvelles routes. Ce furent toutefois les Britanniques qui continuèrent à fournir pendant tout le siècle une part importante des spécialistes dans toutes les professions industrielles, aussi bien dans la métallurgie que dans les assurances. Ils tinrent une place particulière dans les services de construction et d'exploitation des premières voies ferrées. Toute fois leur nombre n'était pas suffisant pour tous les travaux de terrassement requis et ils furent complétés par de nombreux Belges ou Rhénans, et même dans le sud-est par des originaires des divers états italiens, transposant sur le continent l'habitude d'une émigration saisonnière comme ils la pratiquaient depuis longtemps en Corse.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'immigration se dirigeant vers la France se recrutait presque exclusivement dans les pays européens et plus spécialement dans les régions frontalières; si l'essor du sentiment nationaliste pouvait dans une certaine mesure constituer un obstacle à la venue d'étrangers, les variations de la législation tenaient une place non négligeable dans l'orientation des ressortissants d'autres pays désireux de tenter leur chance en France. Les possibilités de travail existant en France en dépit de la lenteur de l'essor industriel se trouvaient d'autant plus appréciées des étrangers que les conditions de rétribution y étaient relativement avantageuses par rapport à celles de la plupart des pays voisins. Il y avait aussi le souci des employeurs de trouver une main d'oeuvre moins exigeante que les Français qui, d'autre part, en raison du nombre relativement important de petits propriétaires ruraux ne se déplaçaient pas aussi facilement que la main d'oeuvre dans d'autres pays. Il faut souligner cependant qu'on attendit le recensement de 1851 pour dénombrer les étrangers; ils représentaient officiellement alors moins de 380 000 personnes, soit 1% au plus de la population. Trente ans plus tard leur nombre dépassait un million, soit 2,6% de la population, et en 1911 on comptait 1. 159 000 étrangers soit 2,8% de la population. Ce chiffre avait d'ailleurs été artificiellement diminué, comme tous ceux établis depuis le début

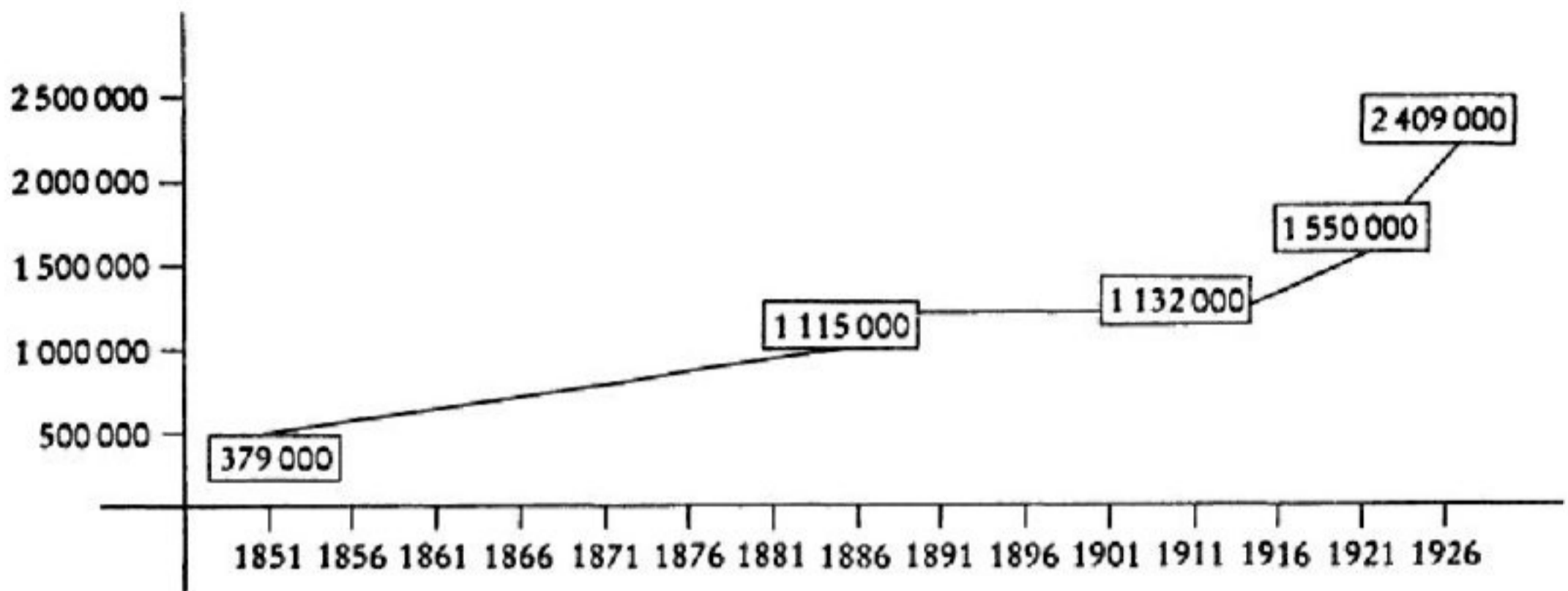


Fig. 1: Nombre des étrangers recensés en France 1851–1926

du XX<sup>ème</sup> siècle, par l'effet des lois françaises. Si le régime de la conscription était un élément répulsif pour les demandes de naturalisation, par contre les lois françaises avaient instauré à partir de 1881, la pratique de la naturalisation automatique pour les descendants d'étrangers eux-mêmes déjà nés en France; et la naturalisation des étrangers nés en France de parents nés hors des frontières fut de même largement facilitée. On ne saurait d'autre part oublier que depuis la construction des chemins de fer on trouvait, surtout dans les pays du nord et du nord-est, nombre d'étrangers qui venaient quotidiennement travailler en France, mais continuaient d'habiter de l'autre côté de la frontière. Ces frontaliers étaient estimés en 1913 à plus de 50 000 pour la seule frontière belge.

Sous ces réserves indispensables, les groupes étrangers vivant en France au début du siècle étaient essentiellement constitués par des éléments originaires de pays limitrophes. Le plus important était alors celui des 330 000 Italiens qui se dispersaient à vrai dire dans bien des régions, cas assez exceptionnel. On en trouvait évidemment une masse compacte dans les départements du sud-est où l'entourage, et même la langue, leur étaient familiers, mais on en trouvait aussi dans les régions minières du nord et surtout du nord-est, et beaucoup se dispersaient dans les grandes villes où ils exerçaient principalement les professions du bâtiment, tailleurs de pierres maçons, cimentiers, mosaïstes, fumistes principalement; certains réussissaient bien et devenaient soit hôteliers soit entrepreneurs, faisant venir pour les aider dans leur établissement ou dans leur entreprise des parents, des originaires du même village ou de la même province.

Les 323 000 Belges étaient au contraire bien plus localisés, presque tous étaient recensés entre la frontière du nord et la Seine, avec une forte densité dans les départements du Nord et du Pas de Calais où ils arrivaient localement à représenter le tiers de la population des villes des mines ou du textile. On en trouvait aussi le long des voies navigables où nombre d'entre eux avaient été attirés par les mariniers de leur pays.

Les 89 000 Allemands posaient de tout autres problèmes. On les rencontrait assurément souvent dans les régions frontalières, mais ils se dispersaient aussi dans les grandes villes de toute la France. Il y avait parmi eux une proportion plus importante d'éléments féminins que pour les autres groupes nationaux, en raison de l'usage fréquent dans les grandes familles de la bourgeoisie commerçante d'employer une gouvernante et une institutrice, allemande et anglaise, afin d'enseigner les rudiments de leur langue aux enfants. Un problème délicat était posé par les Français nés dans les départements perdus en 1871 ; certes, en apparence, les situations légales étaient claires et on pouvait considérer que les personnes nées dans ces régions étaient françaises si elles y étaient nées avant le traité de Francfort et ensuite allemandes, mais il y avait le problème des options des parents qui pouvaient changer la nationalité des enfants ; il y avait surtout le fait que les services du recensement, peu exigeants, inscrivaient ce qu'on leur disait – bien des exemples le prouvent – et il existe un nombre appréciable de personnes, d'âges très divers, qui s'étaient déclarées comme étant *alsacien, lorrain ou polonais*, qui étaient peut-être des Allemands, des Autrichiens ou des Russes, sans que l'implantation géographique du lieu de naissance permette de la déterminer avec précision, surtout transcrit par un personnel de secrétariat sans grande culture linguistique.

Les 80 425 Espagnols posaient certes moins de problèmes ; ils se concentraient essentiellement dans les départements pyrénéens ou languedociens, s'intégrant avec une facilité particulière dans les éléments basques ou catalans ; on les retrouvait parfois dispersés par petits groupes plus ou moins familiaux et locaux, comme les Italiens, mais moins nombreux et presque toujours dans le commerce des fruits et agrumes, ou dans l'hôtellerie.

Les 72 000 Suisses avaient à peu près le même genre d'implantation, avec une proportion assez forte dans les départements du Jura, mais aussi avec un éclatement dans les grandes villes où ils occupaient souvent des emplois dans l'industrie hôtelière de haut niveau, dans les professions industrielles chimiques ou électriques également, à côté bien entendu de l'horlogerie traditionnelle.

Les 36 000 Anglais, au sens le plus large, comprenaient des natifs des parties les plus diverses de l'Empire, mais avec une forte majorité d'originaires des Iles Britanniques, surtout dans les régions portuaires et aussi sur la Côte d'Azur. Les 16 000 Russes s'y concentraient aussi en nombre appréciable, et il est trop évident qu'en dehors d'un certain pourcentage de domestiques venus avec les riches oisifs fréquentant en hiver les bords de la mer Méditerranée, il y avait dans ces deux colonies étrangères une proportion particulièrement élevée de non-travailleurs.

Cette situation ne devait guère se modifier avant la première guerre mondiale en dépit d'une augmentation globale du nombre des étrangers passant de 1 033 000 en 1901 à 1 159 000 en 1911. Des changements pouvaient cependant s'observer dans la répartition des divers groupes nationaux, dans leur évolution relative ou dans leur composition. Il y avait une légère diminution du nombre des Belges et des Luxembourgeois, probablement par suite des naturalisations automatiques. Les Suisses et les Britanniques avaient au contraire augmenté – d'environ 10% – mais les Espagnols passaient de 80 000 à 105 000 et surtout les Italiens de 330 000 à 419 000. Les progrès les plus spectaculaires étaient pourtant ceux des originaires de pays souvent plus éloignés: si les Allemands voyaient leur nombre augmenter de 89 000 à 102 000, les Autrichiens grimpaient de 9700 à 14 000, les Hongrois de 1940 à 31 70, les Turcs de 2727 à 8132, les Roumains, Serbes et Bulgares de 5200 à 8000, les Africains, tous sujets ou protégés français de 1150 à 3120, et les Russes de 16 061 à 35 016. Un sondage effectué dans plusieurs grandes villes permet de déterminer que les mouvements antisémites et l'échec de la révolution de 1905 furent pour beaucoup dans la venue en Europe occidentale de nombreux israélites de nationalité russe ou austro-hongroise ainsi que le montrent les registres de recensement précisant les lieux de naissance souvent encore plus révélateurs que les noms de famille. Seules les villes de la Côte d'Azur continuaient à voir dans un pourcentage presque identique les joyeux fêtards des grandes nuits de Cannes, les malades du poumon et les proscrits politiques, mais il y avait une prolifération de fourreurs, pelletiers et tailleurs, aussi bien à Paris que dans les grands centres de province comme Marseille, Lyon ou Rouen. On enregistrait aussi, pour la première fois, la présence en France de travailleurs agricoles recrutés systématiquement par des organismes spécialisés dans les régions surpeuplées d'Europe orientale: 700 Polonais étaient ainsi venus en Lorraine dès 1907, mais ils étaient déjà 6000 en 1910 et 20 000 en 1913, presque tous amenés par la société polonaise d'émigration en rapport avec le syndicat français de la main d'oeuvre agricole regroupant les employeurs.

Une autre nouveauté incontestable était l'arrivée en France de travailleurs africains; ils semblent avoir été alors surtout des matelots sans spécialité, des soutiers ou des hommes de pont, demeurés en France après un voyage interrompu par quelque accident d'escale. Il en allait de même pour nombre d'éléments levantins englobés sous la désignation légale de Turcs. On devait enfin signaler, comme une exception la présence à côté des individus isolés, d'un groupe de travailleurs chinois introduit dans la région de Dieppe par une compagnie de fabrication de produits chimiques.

Toutefois à la veille de la guerre l'immense majorité des étrangers vi-

Étrangers. — Les étrangers recensés en France en 1926 se décomposent ainsi suivant la nationalité, et par comparaison avec les nombres obtenus en 1921, en 1911 et en 1901 :

Nationalités	1926 90 Dépar- tements	1921 90 Dépar- tements	1921 87 Dépar- tements	1911 87 Dépar- tements	1901 87 Dépar- tements	Accroisse- ment de 1921 à 1926	Accroisse- ment de 1921 à 1926	p. 1000 en 1921
Allemands	69 278	75 625	5 191	102 271	89 772	- 6 347	- 84	
Autrichiens	5 294	2 090	1 173	14 681	9 790	3 204	1 533	
Belges	326 645	348 986	345 778	287 126	323 390	- 22 341	- 64	
Britanniques	62 298	47 356	47 157	40 378	36 948	14 942	315	
Danois	2 802	1 731	1 661	1 185	850	1 071	619	
Espagnols	322 590	254 980	254 597	105 760	80 425	67 610	265	
Grecs	18 588	12 771	12 738	2 902	2 255	5 817	455	
Hollandais	10 534	6 969	6 748	6 418	6 615	3 565	512	
Hongrois	13 417	630	501	3 170	1 940	12 787	20 300	
Italiens	760 116	450 960	430 528	419 234	330 465	309 156	685	
Luxembourgeois	28 270	29 269	15 937	19 193	21 999	- 999	- 34	
Norvégiens	1 747	1 676	1 666	1 076	938	71	42	
Polonais	309 312	45 766	38 223	1 076	938	263 546	5 760	
Portugais	28 883	10 788	10 761	1 262	719	18 095	1 677	
Roumains, Serbes, Bulgares	30 994	15 852	15 088	8 080	5 200	15 142	965	
Russes	67 218	32 347	31 286	35 016	16 061	34 871	1 078	
Suédois	2 578	2 451	2 354	1 532	1 224	127	52	
Suisses	123 119	90 149	80 617	73 442	72 042	32 970	366	
Tchécoslovaques	32 989	5 580	4 336	73 442	72 042	27 409	4 910	
Turcs	26 076	5 040	5 028	8 132	2 727	21 036	4 173	
Américains								
États-Unis	17 966	12 394	11 992	7 246	6 155	5 572	450	
Autres	13 192	10 008	9 926	13 124	10 017	3 184	318	
Sujets ou protégés français								
Autres	69 789	36 277	36 032	3 120	1 150	33 512	924	
Autres nationalités	51 362	26 782	26 520	1 458	2 021	24 580	918	
Nationalité non déclarée	11 894	4 158	4 075	4 049	11 198	7 736	1 860	
Totaux:	2 409 335	1 532 024	1 401 290	1 159 835	1 033 871	877 311	573	

Statistique générale de la France. Recensement de 1926 p. 39.

vant en France était constitué par une accumulation de cas individuels, les cas d'immigration organisée restant très limités. De même les effectifs les plus importants demeuraient ceux des originaires de pays limitrophes de la France, et qui s'établissaient de préférence dans les régions frontières. Ils posaient ainsi des problèmes complexes. On pouvait aussi bien supposer qu'ils trouvaient dans cette proximité de leur groupe national des facilités pour constituer des groupes minoritaires maintenus plus cohérents, par les possibilités de retour au pays ou d'apport de nouveaux éléments, ou bien au contraire qu'ils se fondaient plus aisément dans une population française ayant le même genre de vie, et utilisant à l'occasion une langue voisine de la leur, qu'il s'agît des flamands, des catalans ou des basques. Les chances d'intégration dans la population française étaient encore accrues par la durée du service militaire contribuant à rendre plus nombreux les mariages mixtes. Certes il y avait parfois des incidents que la différence de nationalité permet à l'occasion de qualifier de manifestations xénophobes, mais il semble bien que dans nombre de cas les bagarres du samedi soir ou du dimanche après midi relevaient pour le moins autant de la rivalité classique entre les jeunes d'un village, d'un chantier, d'un atelier, d'un quartier, ou d'un régiment; différents rapports de police montrent d'ailleurs que ces incidents étaient le plus souvent l'occasion d'alliances aussi éphémères que les oppositions les plus violentes. Toutefois il y avait des régions où les différences de mœurs posaient des problèmes, par exemple l'arrondissement de Briey, en Meurthe et Moselle, comptait 45 000 Italiens sur 72 000 étrangers, et sur un total de 125 000 habitants. Leur arrivée, d'abord sans cohésion, avait été organisée à partir de 1911 par les soins du Comité des Fourges qui avait créé un service de recrutement collectif pour mettre fin aux rivalités entre les diverses entreprises dont les agents pratiquaient une véritable surenchère auprès des immigrants dans les gares frontières. L'afflux de ces Italiens – un groupe compact de 7000 travailleurs était ainsi installé dans les logements fournis par les entreprises – posait d'autant plus de problèmes que les ouvriers français voyaient en eux une main d'oeuvre concurrente dont la présence empêchait de satisfaire leurs revendications salariales. Les nouveaux venus, de leur côté, n'étaient pas long à réaliser qu'ils étaient moins payés que les Français, sans tenir compte des différences de qualification, et les plaintes des Lorrains se combinaient avec les protestations des services officiels italiens pour poser des problèmes que les employeurs, tout comme les autorités françaises, n'avaient pas encore résolus lorsque la mobilisation générale vint modifier toutes les conditions d'emploi de la main d'oeuvre.

La première guerre mondiale devait bouleverser dès ses premières heures la situation des colonies étrangères en France. Les ressortissants des puis-



sances belligérantes avaient été, à l'exception des Britanniques, rappelés plus ou moins impérativement par les mesures de mobilisation progressives prises en Allemagne ou en Autriche-Hongrie. Les éléments féminins semblent avoir suivi le mouvement des mobilisables. Inversement, en quelque sorte, l'invasion allemande en Belgique avait amené le repli vers la France de familles entières plus ou moins mélangées aux civils des départements envahis, quand ils avaient eu le temps de s'éloigner de la zone occupée par les troupes allemandes.

Les mesures de mobilisation massive, sans précédent dans l'histoire, avaient d'autre part amené un ralentissement, sinon un arrêt, de la production industrielle. Cette désorganisation, sans importance majeure dans l'hypothèse généralement admise sans discussion d'une guerre très courte, devenait dangereuse pour la défense nationale dès que les combats duraient et il fallait d'urgence approvisionner les armées, leur fournir les vivres, mais aussi les munitions, les armes et les équipements dont la consommation dépassait toutes les prévisions. De plus la France n'avait pas trouvé l'équivalent des masses de travailleurs que les victoires d'Hindenburg avaient apportées à l'économie allemande avec les prisonniers russes de Tannenberg pour ne rien dire des Belges et Français. La durée du conflit posait aux autorités et aux employeurs des problèmes nouveaux: il fallait en effet remettre en marche des entreprises, privées d'une grande partie de leurs éléments jeunes, et dont les circuits d'approvisionnement et de distribution avaient été profondément perturbés par le conflit. L'appel à une main d'oeuvre étrangère devait s'imposer tout naturellement pour compenser l'absence des ouvriers français mobilisés. Les exigences de la récolte de 1914 puis des vendanges et des semailles, obligeaient à trouver des solutions rapides, improvisées, plus ou moins complexes. Il suffisait, pensait-on, de développer des courants préexistants: les vigneron catalans venant dans l'Aude ou dans l'Hérault et les Basques affluant dans la vallée de la Garonne étaient évidemment invités à faire de plus longs séjours ou à faire venir des compatriotes. La situation diplomatique devait toutefois rendre la situation plus complexe, le gouvernement de Madrid attaché à l'idée de neutralité ne voulant pas voir ouvrir sur son territoire des offices de recrutement de la main d'oeuvre, et ne tenant pas à risquer une éventuelle agitation de travailleurs jugeant les salaires perçus en Espagne insuffisants par rapport à ce qu'on pouvait gagner en France. Des mécomptes allaient aussi venir du côté de l'Italie qui, après avoir laissé sortir nombre de travailleurs, les avait ensuite rappelés pour constituer ses propres armées, ou pour développer une industrie d'armement sans précédent dans la région de Terni ou celle de Milan.

Un cas tout à fait particulier était celui des Belges. L'afflux de réfugiés qui avait fait venir des centaines de milliers d'hommes et de femmes

de tous âges avait fait refluer en France des personnes qui posaient des mêmes problèmes que les réfugiés français. Les mesures provisoires de ravitaillement et d'hébergement avaient même souvent été prises par les mêmes organismes administratifs ou bénévoles. Une fois passées les premières semaines, le problème de la main d'oeuvre devait conduire les autorités françaises à régler les questions de logement et d'emploi en accord avec les autorités belges établies autour du gouvernement du roi Albert replié à Sainte Adresse au dessus du Havre, ce qui facilita une importante concentration de Belges dans le département de la Seine Inférieure qui peut être pris comme exemple des solutions adoptées. Le nombre et la variété des industries de cette région, l'essor donné à toutes les activités par la présence des ports du Havre et de Rouen se partageant la plus importante base britannique devaient faciliter l'intégration de la main d'oeuvre belge. Même l'agriculture où la culture du blé, des betteraves et du lin tenait une place essentielle, facilitait le reclassement des cultivateurs flamands dans les exploitations où les hommes valides étaient rares. Les conditions de l'exode des civils avaient par ailleurs à la fois compliqué et facilité la recherche de l'emploi; il y avait en effet des hommes et des femmes de tous âges, de tous niveaux intellectuels; et beaucoup des travailleurs devaient trouver place dans les entreprises correspondant sur le plan des activités industrielles mécaniques chimiques ou textiles aux formes les plus fréquentes de l'industrie belge. Il n'y avait guère que les mineurs qui devaient aller chercher en Saône et Loire ou dans la Loire l'équivalent des houillères de la Sambre. Le manoeuvre gantois, la dentellière de Bruges, les ouvriers et ouvrières des filatures et des tissages de laine ou de coton, le marinier de Namur, l'armurier de Liège, l'ingénieur de Bruxelles ou le comptable d'Anvers trouvaient un emploi d'autant plus facilement qu'ils voyaient leur nombre réduit par les mesures de mobilisation édictées par le gouvernement belge. De plus, nombre de Belges étaient déjà en relations d'affaires avec des firmes homologues de la basse Seine et ils purent souvent y trouver des places correspondant au moins approximativement à leur emploi du temps de paix. Dans l'ensemble, la situation se présentait pour les Belges exactement comme pour les réfugiés français du Nord et du Pas de Calais; on vit même, à côté des écoles spécifiquement belges, du personnel enseignant utilisé dans les services de l'instruction publique.

Les groupes familiaux des Belges étaient, tout comme ceux des Français, désorganisés par la mobilisation d'une forte proportion des hommes adultes, ce qui n'empêcha pas, peut-être même facilita en l'absence des pères chefs de famille, la conclusion d'un nombre important de mariages mixtes que révèle le recensement de 1921 dans la Seine Inférieure, avec des options de nationalité variées qui en disent long sur le peu d'impor-

tance attaché aux appartenances nationales; les conditions professionnelles, les situations en face du service militaire semblent avoir été des éléments plus déterminants que tout autre. On ne saurait d'autre part affirmer que tous les Belges ont été véritablement recensés, en raison de la présence de patronymes identiques des deux côtés de la frontière, dans le secteur flamand comme dans le secteur wallon, et de l'existence depuis de longues années de Belges nés en France et de Français nés en Belgique. Il est peut être plus intéressant de noter que l'intégration de la main d'oeuvre belge dans la production de guerre française se fit sans poser de problèmes et les incidents entre travailleurs des deux nationalités semblent bien avoir le plus souvent relevé des contestations entre spécialistes de différents emplois plus que de toute opposition nationale. On vit même plus souvent des Belges et des Français dans les deux camps en présence, ou faisant bloc au contraire contre d'autres éléments de l'entreprise, ou de l'agglomération. Les différences de langue ne semblent pas avoir posé de problèmes particuliers en raison de l'analogie de l'outillage dont les hommes avaient à se servir et de la présence d'un nombre appréciable de travailleurs bilingues qui trouvaient à l'occasion la possibilité dans cette situation d'une promotion sociale. D'ailleurs, les employeurs et les cadres de la Seine Inférieure avaient l'habitude de travailler avec des manoeuvres venant des Côtes du Nord ou du Finistère dont la connaissance du français tel qu'on le parlait en Normandie n'était pas sensiblement différente de celle que pouvait avoir un flamand, et les problèmes initiaux furent vite résolus. Il ne semble pas y avoir eu non plus de difficulté à l'emploi de travailleurs flamands dans les exploitations agricoles en raison de la similitude, voire de l'identité, des travaux agricoles et de l'outillage. Tout le personnel belge ne présentait pas le même intérêt pour la production de guerre, en particulier les employés de bureau, mais il arriva de pouvoir transférer presque intégralement les techniciens d'une imprimerie ou d'un tissage, y compris les comptables et secrétaires, dans une firme française de la même spécialité. Des boulangeries, des boucheries, des épiceries, furent de même reprises par des Belges au cours des années de guerre, et on peut citer comme un cas limite celui d'une maison de prostitution arrivée à Rouen au complet et installée dans les trois semaines. Le plus caractéristique est peut-être de noter que les Belges semblent n'avoir posé qu'une accumulation, parfois impressionnante, surtout au début, de problèmes individuels, mais peu de problèmes spécifiques.

La situation était différente pour les Italiens relevant eux aussi d'une puissance alliée, mais ayant dans ses frontières des entreprises demandant elles aussi des appoints de travailleurs. La France obtint cependant par des accords conclus avec le gouvernement de Rome la possibilité de recruter des ouvriers au delà des Alpes. Celui-ci obtint même par ces textes

des avantages substantiels pour les travailleurs qui pouvaient ainsi expédier au pays des sommes de numéraire nettement supérieures à celles dont ils auraient pu disposer en restant dans leur pays. Ils se voyaient en effet garantir l'égalité de rétribution avec les travailleurs français de la même qualification, une assurance contre les accidents du travail, la gratuité des soins médicaux et le remboursement des frais de transport. Ils étaient pris en charge par un service central à Paris, doublé par des antennes à Lyon, Toulouse, Bordeaux et Nantes et complété par des postes dans les gares frontières; les arrivants étaient aiguillés en général de centre d'hébergement en centre d'hébergement vers les entreprises qui les utilisaient et dont les services sociaux devaient pourvoir à leur installation.

La même procédure servait en effet pour les travailleurs espagnols que le ministère de l'agriculture puis le sous-secrétariat à l'artillerie, devenu ensuite le ministère de l'Armement embauchaient à la frontière; ils étaient moins exigeants que le gouvernement italien ce qui contribue à expliquer qu'il en soit venu beaucoup plus. Il n'y eut en tous cas que 3300 Italiens recrutés officiellement alors qu'il vint près de 100 000 travailleurs agricoles espagnols qui recevaient un salaire de 400 francs par an s'ils étaient nourris par leur employeur, de 765 francs, s'ils devaient se nourrir à leur compte; ils avaient droit en outre au demi-tarif sur les chemins de fer français après la signature de leur contrat à la frontière. Le nombre des manoeuvres dans les usines demeure incertain en raison de leur mobilité d'une usine à l'autre mais il dut rester bien inférieur. Les besoins en main d'oeuvre amenèrent aussi l'appel aux Portugais dont les représentants étaient bien rares en France avant la guerre. Ils n'étaient embauchés que pour six mois afin de permettre plus facilement leur récupération par les forces armées de leur pays qui ne pouvaient les encadrer qu'à mesure des disponibilités des fabriques d'équipement, d'armes et d'uniformes britanniques, mais ils bénéficiaient, comme les soldats français, de la gratuité du transport en chemin de fer. On trouva les Portugais aussi bien sur les chantiers forestiers que dans des poudreries, mais toujours dans des emplois relativement peu qualifiés en raison de leur faible instruction générale. Il y eut au contraire un effort, nécessairement très limité en raison même des conditions de vie en France pour recruter des travailleurs qualifiés aux Pays Bas et même en Scandinavie, mais leur nombre ne dépassa pas quelques centaines de Hollandais et de Suédois. Il fut par contre facile de faire venir quelques milliers de Grecs dont le départ pour l'Europe occidentale allégeait d'autant les problèmes du ravitaillement d'un pays pauvre, incapable de subsister sans des importations que la guerre sous – marine rendait difficile, et aléatoires. On doit aussi mentionner, à la limite de la main d'oeuvre étrangère venue en France, les derniers éléments des trois divisions russes venues en France soit

par Archangelsk soit par Vladivostok. Leur refus de continuer le combat après la défection du gouvernement bolchevik entraîna leur transformation en bataillons de travailleurs. Tout au plus peut-on noter que ces *civils* semblent avoir posé autant de problèmes sinon plus que les détachements de travailleurs prisonniers de guerre. Pourtant le statut de ceux-ci était d'une complexité extrême en raison de la politique faisant regrouper dans des camps différents les originaires de régions d'Europe centrale où existaient des mouvements séparatistes hostiles aux gouvernements en place à Berlin ou à Vienne. Il est vrai que les rapports étaient plus faciles avec des adversaires reconnus, même s'ils n'étaient pas de futurs ralliés, qu'avec des alliés défaillants.

Le gouvernement français avait également eu recours à une immigration extra-européenne expérimentée en masse pour la première fois et qui n'apporta guère de résultats satisfaisants. Le phénomène fut particulièrement net pour les travailleurs nord-africains et spécialement pour les Algériens sur lesquels on avait pourtant fondé de grands espoirs en raison de leurs longs rapports avec la France. Des vues utopiques avaient été formées sur les possibilités d'adaptation des Kabyles, et plus encore des éléments dits arabes. Qu'ils fussent Koulouglis ou mozabites, venus des villes littorales, des oasis du sud, métis de Turcs ou de nègres, ils avaient une large part de responsabilité dans ces déceptions. En dehors de toutes les formations militaires de tirailleurs ou de pionniers administrées par l'armée dans le cadre des lois militaires, on avait en effet vu venir officiellement en France 78 566 Algériens entre 1915 et 1918. Beaucoup étaient arrivés à titre individuel, travaillant sur quelque bateau et l'abandonnant à la faveur d'une escale. Sans grande qualification professionnelle, ils se virent souvent reprocher de ne pas chercher à en acquérir et de s'orienter de préférence vers les petits emplois commerciaux ou assimilés, colporteurs, garçons de café, tenanciers de garnis quand ils avaient réussi, à l'occasion souteneurs, et on les accusait volontiers de n'exercer un métier manuel que lorsqu'ils ne pouvaient pas faire autrement. En outre ils étaient souvent en mauvaise santé, en dépit des visites médicales prévues pour les immigrants, et fournissaient un pourcentage insolite de pensionnaires pour les établissements spécialisés dans la lutte contre la tuberculose ou contre les maladies vénériennes. Il est curieux d'observer que les Marocains dont 35 506 devaient venir en France dans les mêmes conditions entre 1915 et 1918 étaient au contraire considérés comme une main d'oeuvre plus appréciée, aussi bien dans les usines métallurgiques que dans celles de produits chimiques ou dans les manufactures textiles, parce qu'ils s'adaptaient mieux aux conditions du travail industriel moderne. La chose était certes moins surprenante de la part des 18 249 Tunisiens en raison des lois qui avaient lutté avec efficacité contre l'analphabétisme depuis

l'établissement du protectorat en dispensant de service militaire ceux qui avaient terminé leurs études primaires. Dans tous les cas, les espérances caressées un moment de voir des travailleurs nord-africains s'implanter en France devaient s'avérer illusoire et les incidents avec les autres travailleurs ou avec la population des localités où ils étaient installés furent certainement plus fréquents. Il semble même qu'ils se multiplièrent dans les quartiers ou dans les entreprises employant des Algériens au dessus du pourcentage qu'aurait permis de prévoir leur nombre supérieur à celui des Marocains et Tunisiens.

Les rixes causées par les moindres incidents pouvaient prendre facilement une ampleur dramatique. C'est ainsi qu'une bagarre qui devait faire une quinzaine de morts et exiger, pour éviter la poursuite des troubles, l'internement de plus de 200 nord-africains dans un fort du Havre avait commencé simplement par un échange d'injures entre un écolier et un de ces travailleurs, des soldats de passage et des habitants du quartier s'étant mêlés à l'affaire ainsi que nombre de coreligionnaires du second protagoniste. La chose avait paru assez grave pour amener des mesures militaires exceptionnelles, au mois de juin 1917, il est vrai. L'enquête menée à l'occasion de cette affaire devait d'autre part mettre en relief bien des problèmes spécifiques de l'emploi d'une main d'oeuvre étrangère. Les rapports officiels insistaient sur la situation particulièrement ambiguë de nombreux logeurs, le plus souvent nord-africains, exigeant des loyers excessifs pour des chambres collectives sans aucun élément d'hygiène, même en tenant compte des exigences limitées de l'époque. Il y avait aussi de véritables spéculateurs de l'ignorance ou de l'inexpérience de leurs compatriotes, leur faisant payer à des prix prohibitifs, pour lesquels ils leur consentaient des prêts à des taux usuraires, des services théoriquement gratuits.

Les autorités préféraient évidemment de beaucoup les cantonnements organisés, plus faciles à protéger contre les voleurs et les trafiquants, que certaines entreprises industrielles avaient établis pour les travailleurs étrangers qu'elles employaient. Elles assuraient ainsi, en particulier aux indigènes venus de pays exotiques, un ensemble de services et des conditions d'hébergement collectif plus salubres et moins onéreuses. D'autres firmes se refusaient à faire les frais supplémentaires de telles installations, de leur personnel de garde, d'entretien et de gestion sur le double plan alimentaire et sanitaire; elles dénonçaient même dans ces mesures quand on les leur proposait, un paternalisme dépassé et contraire aux droits des travailleurs de dépenser leur argent comme ils l'entendaient. Ces différences semblaient à vrai dire provenir de plus souvent des conditions d'emploi plus que de toute autre considération, fût-ce une divergence sur le rôle social du patronat. C'est ainsi que la métallurgie, même lourde, avait tout comme les produits chimiques ou le textile un avantage réel à conserver

les mêmes équipes de travailleurs, acquérant peu à peu une certaine qualification qui les rendait progressivement plus aptes à remplacer les travailleurs français dont le nombre diminuait avec le criblage des commissions de récupération des réformés et affectés spéciaux. Les compagnies de navigation ou de chemin de fer ne pouvaient évidemment pas avoir les mêmes soucis, n'attendant des dockers, des porteurs ou des soutiers qu'une force physique immédiatement utilisable sous le contrôle d'un encadrement abondant de marins ou de cheminots qualifiés.

Les originaires d'Afrique noire furent d'abord peu nombreux, mais les arrivées se multiplièrent, soit sous forme de voyages individuels, soit sous forme de départs plus ou moins groupés, encadrés au moins sommairement avec un service approximatif d'interprétariat. Leur inexpérience complète du travail industriel comme des procédés de l'agriculture ou de l'exploitation forestière devait d'ailleurs amener de sérieux mécomptes, que les groupes eussent été formés en Afrique ou dans les camps d'arrivée, de la région provençale ou des Landes en particulier. Les modalités confuses, et parfois tribales, la confusion entre les unités de combattants, estimées plus nobles, et les détachements de travailleurs posèrent autant de problèmes délicats aux autorités françaises. Une difficulté supplémentaire devait se présenter avec la présence parmi les nègres d'éléments venus des Antilles de la Réunion, ou des communes sénégalaises fournissant depuis longtemps des électeurs, des citoyens de plein exercice qui refusaient d'être confondus avec les autres noirs, et réciproquement.

L'importance politique et parlementaire du député sénégalais Diagne, défenseur permanent de ses électeurs, et à l'occasion de tous les Africains, mais non des Antillais, considérés par les africains comme autant de fils d'esclaves, ne contribuait pas toujours à faciliter les rapports avec les autorités locales de la métropole. Certains incidents survenus en Afrique, et parfois en France, vinrent aussi des réticences des populations noires, appuyées à l'occasion par certains administrateurs coloniaux comme le gouverneur Van Vollenhoven, en face des exigences des services de la main d'oeuvre ou de la conscription. Celles-ci trouvaient leur justification aux yeux des dirigeants politiques, en particulier de Clémenceau, dans les besoins prioritaires du front occidental sur lequel la défection russe faisait peser des menaces incontestables.

Les mêmes impératifs avaient amené les responsables civils et militaires à chercher encore plus loin de la main d'oeuvre; les Malgaches au sens le plus large du terme, et les Indochinois avaient été eux aussi mis à contribution, et le nombre de travailleurs qu'on leur demandait était même nettement supérieur à celui des combattants. Pour l'année 1918 on avait ainsi prévu 70 000 tirailleurs d'Afrique occidentale et 15 000 d'Afrique équatoriale en face de seulement 10 000 travailleurs. Au contraire on attendait

de Madagascar et de Comores 10 000 tirailleurs et 15 000 travailleurs, et d'Indochine 80 000 tirailleurs et 100 000 travailleurs. Méthodiques, appliqués les travailleurs indochinois devaient d'ailleurs être dans l'ensemble considérés comme d'excellents éléments particulièrement adaptables dans les entreprises les plus diverses. Le seul point sombre venait de leur passion du jeu qui entraînait d'innombrables incidents entre partenaires s'accusant réciproquement de mauvaise foi. Il y avait aussi un problème avec les autres travailleurs immigrés en raison de leur plus grand succès auprès du personnel féminin des établissements où ils travaillaient, d'où des rixes en particulier avec les noirs et surtout les nord-africains.

Pour importants qu'ils pussent être, les effectifs de travailleurs fournis par les territoires sous contrôle français ne semblaient pas suffisant aux services de la main d'oeuvre et il fut décidé de faire appel au potentiel humain de la Chine. Les coolies furent recrutés le plus souvent par l'intermédiaire de syndicats existants dans les concessions comme Shanghai ou Kouang Tcheou en particulier. La Grande Bretagne devait de son côté recourir à la même méthode et on devait trouver dans la Somme et dans la Seine Inférieure des détachements chinois parfois encadrés presque militairement, et relevant les uns des services français de la main d'oeuvre mais les autres de l'intendance britannique. Une telle circonstance ne facilitait en rien le bon fonctionnement de ces unités, nécessairement amenées à comparer les conditions de travail et surtout de nourriture et les avantages sociaux prévus dans les diverses formations. De difficultés supplémentaires venaient de la diversité des langues chinoises, et des problèmes d'identification étaient si complexes que les administrations françaises en vinrent à doter tous les Chinois de numéros matricules pour essayer, sans toutefois y parvenir, de faire disparaître les confusions dans les affaires de simple police. Les querelles de joueurs semblent là aussi avoir tenu une place prépondérante dans les conflits parvenus aux oreilles des autorités ou des employeurs. On trouva en tous cas des Chinois aussi bien sur les quais des ports ou des gares que dans les usines métallurgiques et dans les entreprises de produits chimiques, mais toujours par groupes assez importants en raison des difficultés d'encadrement évidemment bien supérieures à celles qui se posaient pour n'importe quel groupe de travailleurs européens ou même africains.

Les nécessités de la guerre avaient ainsi amené une diversification certaine des effectifs de travailleurs étrangers employés dans les diverses branches de la production agricole ou industrielle française. Il faudrait, pour être complet, signaler aussi bien les cas individuels de ressortissants de pays neutres venus à titre individuel chercher un emploi dans un pays où la main d'oeuvre masculine était toujours plus réduite dans toutes les professions civiles, et spécialement pour celles qui ne travaillaient pas



pour la guerre, telle une équipe de garçons coiffeurs argentins. On pourrait aussi mentionner les tentatives faites pour trouver des travailleurs supplémentaires, et qui n'aboutirent pas. Il fut ainsi un moment question de recruter des Irlandais pour venir travailler en France, pour le compte des services français de la main d'oeuvre. Cette suggestion, évidemment orientée sur le plan confessionnel, devait d'ailleurs être abandonnée très vite. Une enquête rapide avait permis de constater que les Irlandais qui refusaient de travailler pour la cause de la Grande Bretagne ne seraient guère disposés à venir aider la France, où les conditions de rétribution et de subsistance étaient moins intéressantes, compte tenu de leurs habitudes. On aurait à craindre, au contraire, des infiltrations de ces agents allemands qu'on avait pu voir à l'oeuvre dans ce mouvement de Pâques 1916, qui avait, si opportunément pour les puissances centrales, retardé l'offensive prévue sur la Somme pour dégager Verdun. Il semble d'ailleurs que la proposition avait surtout pour but de faire état de la bonne volonté des milieux catholiques français dans un conflit où l'attitude de la papauté était considérée comme par trop favorable à l'Autriche Hongrie, au point de soulever des réserves, même du président de la République Poincaré qui n'avait pourtant rien d'un farouche anticlérical. D'autres incidents du même ordre devaient d'ailleurs avoir lieu par suite de l'action d'un certain nombre de missionnaires opérant en France. Ils avaient profité des circonstances pour s'attribuer une importance qu'ils n'avaient pas et pour se livrer à un prosélytisme élémentaire, à la distribution de médailles de Lourdes en particulier, qui risquait de choquer aussi bien les animistes et les musulmans d'Afrique que les protestants de Madagascar.

Tous ces problèmes devaient évidemment prendre moins d'importance à mesure que la situation militaire s'améliorait, et que l'afflux de soldats et de travailleurs américains des services de l'arrière se faisait plus ample, laissant espérer une heureuse issue du conflit. Dès le mois d'octobre 1918 on voyait même envisager de stopper à Port Saïd les bâtiments chargés de main d'oeuvre en provenance d'Extrême Orient, et deux mois plus tard les premiers retours étaient envisagés dans les ports nord-africains mettant fin à un courant d'immigration exotique sans précédent depuis le temps lointain des grandes expéditions islamiques du Moyen Age.

La fin de la guerre ne faisait à vrai dire que modifier les données du problème de la main d'oeuvre qui continuait à se poser à la France dans des conditions bien différentes de celles qui existaient avant la guerre. Les pertes de la guerre, supérieures proportionnellement à celles de n'importe lequel des grands belligérants pesaient d'un poids lourd, et encore très mal apprécié, sur un pays dont plusieurs départements exigeaient un effort gigantesque de reconstruction, et l'étendue des régions dévastées dépassait tout ce qu'on avait pu prévoir à la lumière des conflits anté-

rieurs. Ces deux facteurs devaient amener aussi bien une persistance de l'immigration qu'une modification de ses zones de recrutement, ou au moins de leur importance relative, par rapport à ce qui existait en 1914, ou pendant le conflit. Le retour à la paix s'accompagnait aussi de l'apparition de nouveaux problèmes posés par des travailleurs étrangers ou exotiques introduits pendant les combats dans des conditions bien différentes de celles qu'auraient pu suggérer les anciennes dispositions légales sur le statut des travailleurs immigrés. Même conclus pour la durée de la guerre, et voués de ce fait, dès l'armistice, à la disparition, ou au moins à une révision, les contrats établis par les services d'état de la main d'oeuvre, organisme sans précédent dans l'histoire d'une France vivant sous le signe d'un capitalisme libéral, créaient des précédents, ou même ouvraient des droits. Le retour des démobilisés posait d'autres questions, bien qu'il fût progressif, échelonné dans le temps, et dispersant sur l'ensemble du territoire les hommes des unités dissoutes. La première était de savoir dans quelle mesure les anciens combattants, légitimement fiers de leur victoire, accepteraient de reprendre simplement les emplois qu'ils avaient quittés pour gagner la guerre. Ceux qui, selon la formule classique *ont des droits sur nous* devaient ajouter un facteur sentimental difficile à apprécier aux simples problèmes techniques de la reconversion de l'industrie de guerre et de la remise en marche des entreprises arrêtées pendant le conflit. La situation était d'autant plus délicate que certains emplois, tenus par des Français avant la mobilisation, avaient été ensuite occupés pendant la guerre par un pourcentage croissant de travailleurs étrangers sans qualification initiale, et dont l'utilisation dans les entreprises avait entraîné un discrédit au moins psychologique pour certaines activités.

Dès le mois de février 1918, une lettre du syndicat des métallurgistes et similaires de Bourges adressée au ministre de l'armement permettait de voir les problèmes tant matériels que sentimentaux qui allaient se poser: *Il est douloureux à la classe ouvrière française de penser que notre pays ne sera bientôt plus peuplé que d'étrangers, de réformés et de mutilés. Le même texte mettait expressément en cause des hommes de diverses nationalités dont quelques unes sont d'un degré de civilisation inférieur avéré; il estimait du devoir du gouvernement et des organisations ouvrières d'assurer aux combattants, et aux morts de la guerre la protection de leur foyer contre de telles promiscuités plus insupportables que celles contre lesquelles ils ont lutté noblement.*

Dans un tel état d'esprit, la présence même de travailleurs exotiques devait multiplier les incidents, et on leur reprochait, non sans un certain illogisme, les fonctions subalternes qu'ils exerçaient de façon peu satisfaisante, et de retirer le travail dont les Français avaient un besoin certain. La situation se présentait d'ailleurs alors de façon très variable selon les

lieux. A Saint Chamond, dans la Loire, il y avait par exemple au moment de l'armistice 580 Kabyles et 440 étrangers à côté de 8500 Français mobilisés, de 2900 travailleurs civils et de 5300 femmes. Non loin de là, à Unieux, il y avait un groupe compact de 1050 Chinois, et dans une ville



Fig. 2: Les éléments africains et asiatiques en France en 1921. (Les chiffres des éléments asiatiques sont indiqués entre parenthèses)

moins importante. Au moins de juin 1919 il restait encore à Dunkerque 5000 Chinois, et il devait en rester encore des centaines dans leurs cantonnements du Havre lors du recensement de 1921. Le problème de la main d'oeuvre étrangère se posait toutefois sous un jour particulier dans les ports habitués de longue date à voir sur leurs quais un mélange plus ou moins hétéroclite de ressortissants des nationalités les plus diverses; dockers et soutiers y constituaient alors, traditionnellement, un milieu fort composite et une large embauche était toujours possible, surtout le long de la Manche orientale et de la mer du Nord, non loin des régions dé-

vastées qui devaient offrir encore pendant de longues années de larges possibilités d'emploi. On doit également signaler parmi les éléments qui contribuèrent à faire baisser la tension, et à éviter des manifestations xénophobes la loi, longtemps demandée par les syndicats ouvriers, établissant la journée de travail de huit heures. Survenant au moment même où les mesures de démobilisation jetaient des masses importantes sur le marché du travail, elle put avoir un effet d'autant plus bénéfique qu'elle dégagait des possibilités d'embauche dans tous les secteurs professionnels. Dans un premier temps, cependant, les autorités françaises firent un effort réel pour rapatrier vers leur pays d'origine les travailleurs appelés pendant la période des combats, en commençant d'ailleurs par les originaires des régions les plus éloignées. Il arriva parfois que certains préférèrent demeurer en France, au moins temporairement. Ce fut en particulier le cas d'Asiatiques dont certains avaient accepté les propositions de syndicats locaux pour se faire payer un voyage en Europe, surtout, semble-t-il, ceux qu'avait recruté l'organisation dite Wey-Min. Quelques-uns continuèrent à travailler dans diverses professions, d'autres firent des études, et parmi eux plusieurs des actuels dirigeants de la Chine.

Cette participation de certains éléments asiatiques à l'agitation politique ou syndicale ne donnait pas aux autorités le désir de les voir regrouper autour d'eux de trop nombreux compatriotes, mais il semblait malgré tout plus indiqué de les conserver dans les secteurs où leur appoint était encore utile plutôt que les noirs qui résistaient très mal aux conditions d'hébergement et de travail en France: les entrées de noirs dans les hôpitaux spécialisés en 1917 représentaient en octobre près des deux tiers des entrées, passaient aux trois quarts en novembre, et culminaient à 92,7% en décembre, la proportion des décès de noirs par suite de ces maladies pulmonaires passait dans le même temps de 81 à 97,7 puis 100%. On comprend dans ces conditions que les combattants originaires d'Afrique noire aient été regroupés, tout comme les travailleurs, en dehors de quelques détachements symboliques, surtout dans les garnisons méridionales ou dans les dépôts situés au sud de la Gironde et en Provence. Ils ne devaient pas s'y attarder alors que les asiatiques allaient constituer de petites colonies, d'ailleurs vite réduites à quelques dizaines d'individus, dont une proportion infime de femmes, dans les régions parisienne et lyonnaise principalement.

Les mois qui suivirent l'armistice permirent de mieux jauger l'ampleur des pertes humaines de la France pendant la guerre. Près de 1 400 000 tués constituaient par eux-mêmes une saignée d'autant plus grave qu'il s'agissait exclusivement d'hommes adultes en pleine force dont la présence sous les drapeaux prouvait déjà qu'ils satisfaisaient aux normes physiologiques exigées des conseils de revision. Il était peut être plus grave de devoir dé-



Fig. 3: Les éléments africains et asiatiques en France 1926. (Les chiffres des éléments asiatiques sont indiqués entre parenthèses)

nombrer près de 900 000 invalides, dont l'incapacité de travail ne pouvait qu'augmenter avec le temps. Si cette situation n'avait qu'un inconvénient limité pour les membres des professions intellectuelles, elle était particulièrement grave pour les hommes exerçant des métiers manuels; leur insuffisance involontaire de rendement ne pouvait qu'être masquée par leur affectation à des emplois secondaires, voire tout à fait inutiles, relevant plus d'une forme d'assistance discrète, moins démoralisante pour le bénéficiaire, que d'une politique rationnelle de l'emploi. L'augmentation de la proportion des travailleurs âgés, qui avaient échappé aux mesures de mobilisation, contribuait encore à réduire les capacités productives de la main d'oeuvre en dehors de la baisse qu'attestaient les diminutions d'effectifs dans leur ensemble. Le gouvernement français se trouvait ainsi amené à continuer pendant la paix une politique d'appel à la main d'oeuvre étrangère. Toutefois il devait y avoir une différence profonde dans les modalités de recrutement comme dans les régions d'origine. On vit per-

sister et se perfectionner les organismes apparus parfois timidement avant la guerre, amplifiés pendant celle-ci, et qui devaient donner naissance au service de la main d'oeuvre agricole et au service de la main d'oeuvre étrangère. Les deux recensements qui suivirent la fin des combats en 1921 et en 1926 permirent de suivre cette évolution.

Un cas particulier est celui des ressortissants des pays anciens adversaires de la France. L'immense majorité des ressortissants allemands avait regagné le Reich à la veille de la guerre: on en comptait 102 271 en 1911 dans les 87 départements de la France d'alors; il n'en restait que 5191 dix ans plus tard dans les mêmes limites, souvent, semble-t-il, des prisonniers de guerre qui avaient préféré se fixer dans leur ancien pays de captivité. Mais les frontières avaient changé, et malgré le départ au delà du Rhin de nombre de personnes nées à l'intérieur des nouvelles frontières du Reich, il y avait en tout 75 625 Allemands dans les frontières de la France de 1921. Leur nombre devait diminuer dans les années suivantes, mais peu: il en restait en effet seulement 69 278 en 1926, sans qu'il soit possible de déterminer la part respective des départs ou des mesures administratives, de réintégration ou de naturalisation, dont les formalités étaient nettement facilitées par rapport à ce qu'elles étaient avant la guerre.

Une diminution encore plus sévère avait réduit le nombre des Autrichiens, tombé de 14 681 en 1911 à 1173 en 1921 dans les anciennes limites de la France et à 2090, en comptant aussi ceux qui étaient domiciliés dans le Bas Rhin, le Haut Rhin et la Moselle. Le nombre devait en remonter à 5294 en 1926. Il semble qu'un certain pourcentage des nouveaux venus avait été chassé de leur pays natal par les conditions difficiles de la vie à Vienne, ou par les difficultés qu'ils recontraient dans les états successeurs des sondages ayant montré une proportion presque analogue d'originaires de la capitale des Habsbourg ou de provinces passées à d'autres états parmi ceux qui étaient venus en France. Il se peut aussi que les crises politiques aient amené un certain nombre de départs, mais l'hypothèse est plus vraisemblable pour les Hongrois: 3711 en 1911, 501 en 1921 dans les limites de la France de 1914, 630 dans celles de 1919, mais il y en avait 13 417 en 1926, après les secousses contradictoires de l'établissement puis de la chute de la république des conseils de Bela Kun.

Les Turcs n'avaient reculé que de 8132 à 5028 entre 1911 et 1921, 5040 même si on comptait ceux des trois départements recouverts: de toute évidence, les services de mobilisation turcs avaient été plus efficaces dans les territoires contrôlés par l'Allemagne que dans ceux relevant des autorités françaises. Pour celles-ci, il avait suffi dans bien des cas de faire une déclaration de désaveu de la politique du sultan, encore plus facile pour les individus d'ascendance grecque, syrienne ou arménienne pour être considérés comme des ressortissants de pays neutres. Mais on comptait en 1926

non moins de 13 417 »Turcs« dont beaucoup semblaient avoir quitté la république de Mustafa Kemal après les crises amenant l'exil des minoritaires d'Asie Mineure, surtout Grecs et Arméniens.

Les variations du nombre des Belges semblent avoir surtout résulté de nombreuses naturalisations, en particulier dans les milieux ruraux où des agriculteurs, flamands le plus souvent, s'étaient installés, pendant la guerre ou au lendemain de celle-ci, dans des fermes dont les tenanciers avaient été mobilisés ou avaient disparu. On peut noter que la naturalisation intervenait souvent lorsque les enfants les plus âgés atteignaient l'âge de se présenter à quelque emploi pour lequel la nationalité française était requise. Le nombre des Belges qui était de 278 126 en 1911 passait ainsi en 1921 à 345 778 sans compter ceux du Bas Rhin, du Haut Rhin et de la Moselle, qui n'étaient que 3208. Il devait retomber en 1926 à 326 645. La petite colonie de Luxembourgeois avait connu une évolution presque parallèle bien que la part de ceux qui habitaient les territoires recouverts fut plus importante, en particulier en Moselle. Ils étaient 19 193 en 1911, 15 937 en 1921 dans les frontières anciennes de la France, mais 29 269 dans les nouvelles; leur nombre devait se réduire en 1926 à 28 270 par suite de naturalisations ou d'options possibles, dont un exemple avait été donné juste au lendemain de l'armistice par Robert Schumann.

Le contingent des Espagnols s'était renforcé, mais en conservant toujours son ancienne répartition centrée dans les départements du sud-ouest et du Languedoc. Il était passé de 105 760 en 1911 à 254 527 dans les anciennes frontières auxquels il fallait ajouter les 383 Espagnols des départements recouverts. En 1926, il y en avait 322 590, toujours avec les mêmes éléments d'implantation. Les Portugais avaient commencé à prendre l'habitude de venir travailler en France pendant la guerre. Il y en avait 1262 en 1911, mais 10 761 en 1921 dans les anciennes limites, et seulement 27 dans les trois départements du Bas Rhin, du Haut Rhin et de la Moselle, ce qui attestait de façon éclatante l'implantation traditionnelle des originaires de la péninsule ibérique.

Les Suisses avaient progressé plus régulièrement: 73 442 en 1911, 80 617 en 1921 dans les frontières d'avant-guerre, 90 149 dans les nouvelles, et 123 119 en 1926. En dépit d'une certaine concentration dans la zone industrielle du Haut Rhin, si étroitement lié à l'arrière pays de Bâle ils continuaient de se disperser dans toute la France, mais surtout dans les villes.

La progression des Italiens était encore plus impressionnante. Ils étaient 419 234 en 1911, 430 528 dans les anciens départements, auxquels s'ajoutaient les 20 432 des territoires recouverts, témoignant de l'implantation de mineurs italiens des deux côtés de la frontière disparue, dans les mines de fer, de houille et même de potasse. Le flot devait connaître au cours des cinq années suivantes un essor particulièrement spectaculaire en raison des

lois américaines sur l'immigration réduisant sensiblement les possibilités d'entrée aux Etats Unis dont les Italiens avaient été parmi les principaux bénéficiaires dans les premières années du siècle. Il y avait en effet en 1926 760 146 Italiens établis en France. A côté des vieilles zones d'immigration du sud-est prenaient toujours plus d'importance les nouveaux secteurs du sud-est, et bientôt du sud-ouest où les possibilités d'emploi dans une région rurale fortement dépeuplée par la guerre devaient attirer bien des agriculteurs italiens autour de la moyenne Garonne.

La principale innovation dans le flot des immigrants qui se portèrent vers la France après la guerre venait toutefois de la place importante que prirent les originaires d'Europe orientale. Certains éléments provenaient des états nouveaux nés de l'éclatement de l'Autriche-Hongrie. Les ressortissants tchécoslovaques étaient 5 580 en 1921, mais 32 000 cinq ans plus tard. Le nombre des Roumains, Serbes-confondus avec les Bulgares-passait de même de 8 080 en 1911 à 15 852 en 1921 et 30 994 en 1926.

Il y avait aussi le problème des Russes dont l'effectif avait augmenté sensiblement après le retour de la paix en Europe occidentale et après la fin de la guerre civile. L'effondrement de l'armée Wrangel en Crimée avait été ainsi suivi d'une vague plus tardive, arrivée par les ports méditerranéens. On comptait en 1911 35 016 Russes en France, seulement 32 347 en 1921, un certain nombre de ceux qui étaient demeurés en France pendant la guerre, en particulier ceux qui étaient connus comme opposants au régime, ou qui avaient pris cette qualification, ayant regagné la Russie. Par contre il y avait 67 218 Russes recensés en 1926. Ils se trouvaient surtout dans la région parisienne et sur la Côte d'Azur où diverses fondations et institutions pouvaient les accueillir et faciliter leur regroupement et leur cohésion. Ainsi devaient se fixer quelques-uns des traits les plus durables de cette colonie sans précédent, avec son rôle dans les milieux artistiques en particulier. Une tradition durable devait affirmer que vers 1925 la moitié des chauffeurs de taxis de la capitale étaient d'anciens officiers des armées du tsar. Beaucoup de leurs compatriotes s'étaient reclassés dans la Légion Etrangère, en particulier au Maroc où le service géographique en avait fixé un nombre appréciable. Il y avait aussi la tradition en quelque sorte mondaine, avec les établissements gastronomiques avec chanteurs et attractions inspirés des souvenirs de Saint-Pétersbourg qui devaient durer plus d'un demi-siècle. Il s'en fallait toutefois de beaucoup que tous les fidèles des églises orthodoxes eussent des professions aussi pittoresques. On en trouvait un groupe près des usines métallurgiques de Haute Savoie, un autre près des hauts fourneaux de Basse Normandie, et une chapelle orthodoxe à Colombelles devait témoigner des conséquences inattendues des rapports de la sidérurgie française avec les centres miniers d'Ukraine méridionale.





Fig. 4: Les russes en France en 1926

La colonie russe pose d'autre part un problème délicat. Quelles qu'aient pu être les variations de ses effectifs, et leur rapidité, on ne voit pas très bien ce qu'étaient devenus les 400 000 réfugiés russes dénombrés par la S. D. N. en France. La seule différence explicable serait celle constatée entre les personnes demeurées fidèles à leur nationalité et celles qui avaient demandé rapidement les *passesports Nansen* établis à l'instigation de l'explorateur norvégien, organisateur de secours pendant la famine des régions de la Volga, pour les réfugiés devenus apatrides. En dépit de la confusion possible entre Russes et Polonais, tout semble prouver qu'il y avait eu sous-estimation du nombre des Russes effectivement dénombrés lors des recensements.

Les 38 223 Polonais recensés en 1921 dans les frontières de la France de 1914 représentaient déjà un groupe important, mais les 45 766 qu'on trouvait dans les frontières de 1919 attestaient la présence d'un autre bloc compact concentré dans la zone des mines de fer de Moselle principalement. Cet effectif allait grossir dans des proportions exceptionnelles et



Fig. 5: Les polonais en France en 1926

atteindre en 1926 le chiffre imposant de 309 312 personnes, plaçant ainsi la colonie polonaise au quatrième rang, bien derrière les Italiens certes, avec leurs 760 146, mais non loin des 362 000 Belges et des 322 000 Espagnols qui avaient tous d'autres facilités pour gagner la France. Surtout les Polonais se caractérisaient par une concentration sans équivalent, même pour les Italiens du sud-est. On en trouvait en effet près du tiers dans le seul département du Pas de Calais et encore près de 50 000 dans celui tout voisin du Nord. De plus les Polonais constituaient là de véritables colonies, avec tout un personnel d'encadrement-enseignants et prêtres venus dans le cadre des accords passés entre les employeurs et les autorités polonaises. Cette implantation massive résultait d'une politique systématique tendant à regrouper en France en évitant qu'ils ne perdissent leurs caractères nationaux les éléments que la Pologne ne pouvait nourrir et qu'elle ne pouvait envisager d'envoyer comme avant la guerre aux Etats-Unis, fermés par les fameuses règles des quota des nouvelles lois d'immigration. Le sens communautaire des Polonais faisait le reste. Des

sociétés de secours mutuels, des amicales d'anciens combattants, des sociétés sportives, des organisations de scoutisme, des groupes culturels proliféraient dans tout le bassin minier. Dès 1923 on ne comptait pas moins de 42 sociétés ou sections de sociétés polonaises dans la seule localité de Bruay en Artois. Il est assurément difficile de porter un jugement d'ensemble sur l'activité de ces organisations polonaises. Si l'unanimité se fait pour constater leur multiplicité et leur dynamisme entre les deux guerres, les commentaires divergent ensuite profondément. Pour certains elles ne font qu'exprimer un attachement foncier à la mère patrie ressuscitée, mais ce sont les moins nombreux. Pour d'autres, presque en nombre égal, elles jouaient avant toute chose un rôle d'agents du patronat en brisant l'unité des travailleurs et au moins en la retardant par le maintien des usages, des coutumes et de la langue, reproche parfois surprenant sous la plume de journalistes communistes dont les confrères affectaient au contraire dans d'autres secteurs de la France d'encourager les dialectes locaux. Un dernier groupe enfin, numériquement comparable aux deux premiers dénonçait les prises de position systématiquement antipatronales de certains organismes polonais et même de certains prêtres démagogues et autoritaires transposant contre l'employeur français une hostilité identique à celle qu'ils avaient témoignée dans leur pays d'origine aux administrateurs et patrons prussiens ou russes. Il est encore plus difficile de savoir dans quelle mesure cette action aboutit à conserver intact l'attachement à la Pologne. On peut simplement noter qu'un certain nombre de Polonais ayant travaillé en France, et fait leur apprentissage politique en Europe occidentale, regagnèrent la Pologne après la seconde guerre mondiale, entre autre l'actuel président Gierek. Inversement, en quelque sorte, d'autres se fondirent dans la masse française, et le tiers du personnel du centre technique d'état de Lens porte aujourd'hui des patronymes polonais. Il faut toutefois signaler que malgré leur dynamisme les associations polonaises ne posèrent jamais de problèmes comparables à ceux qui se développaient autour des colonies italiennes plus agissantes sur le plan de la propagande politique, et aussi du renseignement militaire, selon les directives de Mussolini – avant et pendant la seconde guerre mondiale.

Même sans tenir compte de ces situations exceptionnelles il est hors de doute que le gonflement des effectifs d'étrangers travaillant en France pendant et après la première guerre mondiale avait modifié sensiblement les moins assimilables en raison de la différences des moeurs, les Asiatiques et les Africains, avaient reculé sensiblement au lendemain de la guerre à la faveur de la crise de 1921, mais les originaires du Levant et plus encore d'Europe orientale avaient pris largement leur place. S'ils

arrivaient parfois en collectivités compactes, voire en familles constituées, ils n'en posaient pas moins des problèmes aux administrateurs, mais pas plus que ne l'avaient fait sous le second Empire l'arrivée dans la région parisienne des éléments méridionaux amenés par les chemins de fer. La différence majeure était que l'ancienne émigration individuelle spontanée était de plus en plus remplacée par une émigration organisée, établie, contrôlée, qui devait devenir la règle officielle pour les futurs mouvements de travailleurs.

Orientation bibliographique:

Statistique générale de la France. Recensements de 1901-1911-1921-1926. Archives administratives du ministère des Armées-Fonds Clémenceau, en particulier les cartons 32-3-17-55 et 56

André ARMENGAUD: La population française au XX<sup>ème</sup> siècle, Paris 1965

André ARMENGAUD: La population française au XIX<sup>ème</sup> siècle, Paris 1971

Georges MAUCO: Les étrangers en France leur rôle dans l'activité économique, Paris 1932

Ludovic NAUDEAU La France se regarde, Paris 1931 (série de trente monographies départementales, en particulier sur les Bouches du Rhône, la Seine Inférieure, le Pas de Calais, le Nord et le Gers)